



16ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 12445 | De M. Emmanuel Mandon (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Loire) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique > sécurité routière | Tête d'analyse > Politique de prévention et d'éducation à la sécurité routière | Analyse > Politique de prévention et d'éducation à la sécurité routière. |
| Question publiée au JO le : 24/10/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Emmanuel Mandon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les moyens consacrés au programme 216 de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » et plus précisément sur les moyens consacrés à l'Action « sécurité et éducation routières », en hausse de 2,70%. Cette action lui paraît particulièrement prioritaire, sachant que l'on constate l'augmentation dramatique des conduites à risque au volant, du fait notamment de la hausse de la consommation de stupéfiants. Le projet de loi créant un homicide routier sera certes une réponse mais la prévention en est une autre, surtout auprès des jeunes. Là encore, il sera nécessaire de préciser les actions menées en ce domaine. Il lui demande par conséquent ses intentions en la matière.